NATIONS
UNIES

EP

Distr. LIMITÉE

UNEP (DEPI)/CAR IG.48/1
21 septembre 2023

Original : Anglais

Vingtième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et dix-septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Oranjestad, Aruba, 5 octobre 2023

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
   - 2.1. Règlement intérieur
   - 2.2. Élection des officiers
   - 2.3. Organisation des travaux
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du Président sortant du Bureau des Parties contractantes
5. Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Plan de travail du Secrétariat de la Convention de Cartagena (2021-2022)
6. Questions stratégiques pertinentes au projet de plan de travail et au budget 2023-2024
   - 6.1. Examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat de la Convention de Cartagena
   - 6.2. Projet de stratégie pour le Secrétariat de la Convention de Cartagena (2023-2030)
   - 6.3. Centres d'activités régionaux et Réseaux d'activités régionaux
   - 6.4. Orientations stratégiques pour les mers régionales (2022-2025)
   - 6.5. Modèle d'exécution de la stratégie à moyen terme du PNUE
   - 6.6. Collaboration avec les Accords multilatéraux sur l'environnement sur la pollution mondiale et la biodiversité, y compris des mises à jour sur les processus mondiaux en cours (INC, le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, le Cadre mondial de la biodiversité et la Biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ))
   - 6.7. Gestion des données et de l'information environnementales (GEMS Ocean)
   - 6.8. Programmes intégrés du FEM et mobilisation des ressources
7. Projet de plan de travail et budget du Secrétariat de la Convention de Cartagena pour l'exercice biennal 2023-2024
8. Rôle du Bureau dans la mise en place de groupes de travail/comités pour l'exercice biennal 2023-2024.
9. Questions diverses
10. Adoption des décisions de la Réunion
11. Clôture de la réunion

***Pour des raisons d'économie et pour préserver l'environnement, les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires des documents de travail et d'information à la réunion et de ne pas en demander d'autres.***

*Ce document a été reproduit sans révision formelle.